

DÉPARTEMENT  
INDRE & LOIRE



Commune de moins  
de 3 500 habitants

ARRONDISSEMENT  
CHINON

## REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAZIERES DE TOURAINE

### Séance du Vendredi 24 novembre 2017

Effectif légal du Conseil

Municipal : 15

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 15

Le vingt-quatre novembre, deux mille dix-sept, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mazières de Touraine, légalement convoqué le dix-sept novembre, deux mille dix-sept, en application des articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil du bâtiment de la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry ELOY, Maire

**Etaient présents :** M. Mes, BITAUDEAU Sébastien, FRESNEAU Jean-Luc, POULLEAU Catherine, COUINEAU Jean-Claude, ROYER Aurélie, DOUTRE Enrique, BOUCHER Aurélie, LOHIER Jean-Claude, FINOCIETY Sonia, FATTOUH Samy, ROUSSEAU Evelyne et CAMUS Chantal Conseillers Municipaux, formant la majorité des Membres en exercice.

**Etaient absents excusés :**

Madame LUCAS Anne ayant donné pouvoir à ELOY Thierry

Monsieur FERNANDES Sylvain ayant donné pouvoir à CAMUS Chantal

**Secrétaire de séance :** Madame BOUCHER Aurélie a été nommée

#### **Compte-rendu de la séance du 27 octobre 2017 :**

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 27 octobre 2017 a été diffusé à l'ensemble des conseillers. Monsieur le Maire invite l'assemblée à formuler ses observations et à l'adopter.

Après que toutes les explications aient été données,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, lors de la séance du 24 novembre 2017, par un vote à main levée, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, décide

#### **DECISION**

-d'accepter le compte-rendu de la séance du 27 octobre 2017 tel qu'il est transcrit,

-de signer le présent registre par les Membres présents à cette séance.

### **DELIBERATION N° 03715017061**

#### **01-Finances- Budget communal : Décision modificative n°6 :**

**EXPOSE :**

Monsieur le Maire expose qu'une décision modificative, du budget 2017 est nécessaire afin d'adapter les écritures comptables à la vie communale et il propose de procéder à des modifications budgétaires comme suit :

Dépenses			Recettes		
Chapitre	Libellé	Crédits	Articles	Libellé	Crédits
<b>Section fonctionnement</b>					
Chapitre 011 Compte 6042	Charges à caractère général	+23 000, 00 €			
Chapitre 012 Compte 6218	Autre personnel extérieur	-15 000,00 €			
Chapitre 022	Dépenses imprévues	-8 000,00 €			
Total		0,00€			0,00€

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

**DECISION :**

Décide de procéder aux virements tels qu'ils sont proposés ci-dessus,  
Donne pouvoir au Maire de mettre en place la présente

**DELIBERATION N° 03715017062****02-Finances- Tarifs Communaux- Année 2018 :****EXPOSE**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il convient de définir les tarifs communaux applicables pour l'année 2018 :

Il propose de tenir compte de la consommation des fluides pour ajuster le prix de la location des salles, notamment en période hivernale. La période de chauffage sera comprise entre le 15 octobre et le 15 avril de l'année suivante.

Il propose que ce forfait ne soit pas appliqué aux associations qui réserveraient les salles dans une utilisation non lucrative. A contrario, les associations communales qui organisent des animations où repas payants seront soumises à ce dédommagement.

Un forfait de 15 € en supplément du prix de location à la journée est proposé.

Nature	Date dernière décision	Montant en vigueur en 2017	Proposition tarif 2018
<b>1° ) Régie de recettes photocopies</b>	<b>28/10/2016</b>		
<b>Enregistrement numérique :</b>			
Gravure Cédérom fourni par la collectivité		<b>4,00 €</b>	<b>4,00 €</b>
Enregistrement sous clé USB fournie par la collectivité		<b>16,00 €</b>	<b>16,00 €</b>
<b>Pour usage privé</b>	<b>28/10/2016</b>		
photocopie A4 (unité)		<b>0,25 €</b>	<b>0,25 €</b>
photocopie A3 (unité)		<b>0,40 €</b>	<b>0,40 €</b>
envoi de fax (par feuille)		<b>0,40 €</b>	<b>0,40 €</b>
Matrice cadastrale VIS DGI par relevé		<b>4,00 €</b>	<b>4,00 €</b>
Plans cadastraux (par feuille)		<b>4,00 €</b>	<b>4,00 €</b>
<b>Pour les associations communales</b> , papier blanc fourni par la commune et papier couleur fourni par l'association, un encaissement sera effectué trimestriellement en fonction des prix suivants:	<b>28/10/2016</b>		
photocopie A4 noir et blanc (unité)		<b>0,04 €</b>	<b>0,04 €</b>
photocopie A4 couleur (unité)		<b>0,40 €</b>	<b>0,40 €</b>
photocopie A3 noir et blanc (unité)		<b>0,06 €</b>	<b>0,06 €</b>
photocopie A3 couleur (unité)		<b>0,50 €</b>	<b>0,50 €</b>
<b>2°) Location de salles( tarifs applicables du 01 janvier 2018 au 15 avril 2018)</b>			
<b>Pour les associations communales (animations où repas payants)</b>			<b>15 €</b>
<b>Salle des Fêtes</b>			
<b>Tarifs commune</b>			
1er jour		<b>155 €</b>	<b>170 €</b>
2ème jour		<b>110 €</b>	<b>125 €</b>
Caution		<b>150 €</b>	<b>150 €</b>
<b>Tarifs hors commune</b>			
1er jour		<b>340 €</b>	<b>355 €</b>
2ème jour		<b>180 €</b>	<b>195 €</b>
Caution		<b>300 €</b>	<b>300 €</b>
<b>Salle des sports</b>			
<b>Tarifs commune</b>			
<b>1er jour du samedi matin au dimanche matin</b>		<b>110 €</b>	<b>125 €</b>
<b>2ème jour</b>		<b>70 €</b>	<b>85 €</b>
<b>Caution</b>		<b>150 €</b>	<b>150 €</b>

<b>Tarifs hors commune</b>			
1er jour du samedi matin au dimanche matin		210,00 €	225,00 €
2ème jour		140,00 €	155,00 €
Caution		300,00 €	300,00 €
<b>2° ) Location de salles( tarifs applicables du 16 avril 2018 au 14 octobre 2018)</b>	<b>28/10/2016</b>		
<b>Pour les associations communales</b>			0 €
<b>Salle des Fêtes</b>			
<b>Tarifs commune</b>			
1er jour		155 €	155 €
2ème jour		110 €	110 €
Caution		150 €	150 €
<b>Tarifs hors commune</b>			
1er jour		340 €	340 €
2ème jour		180 €	180 €
Caution		300 €	300 €
<b>Salle des sports</b>			
<b>Tarifs commune</b>			
1er jour du samedi matin au dimanche matin		110 €	110 €
2ème jour		70 €	70 €
Caution		150 €	150 €
<b>Tarifs hors commune</b>			
1er jour du samedi matin au dimanche matin		210,00 €	210,00 €
2ème jour		140,00 €	140,00 €
Caution		300,00 €	300,00 €
<b>3° ) Concessions cimetièrè</b>	<b>28/10/2016</b>		
<b>- Columbarium</b>			
15 ans		245 €	250 €
30 ans		410 €	415 €
juxtaposition		80 €	80 €
déplacement d'une urne		80 €	80 €
utilisation jardin du souvenir		80 €	80 €
droit d'inscription sur la stèle du jardin du souvenir, hors gravage		80 €	80 €
<b>- Cimetière</b>			
concession 15 ans		155 €	160 €
concession 30 ans		235 €	240 €
droit de superposition		85 €	85 €
caveau provisoire (par jour)		2,00 €	2,00 €
<b>4° ) Assainissement</b>	<b>28/10/2016</b>		
Enlèvement boue liquide STEP (au m <sup>3</sup> )		Sans objet	Sans objet
<b>- Redevance assainissement</b>			
Frais de gestion		100 €	100 €
Au prorata de la consommation d'eau potable en mètre cube		1,55 €	1,55 €
<b>- Participation pour assainissement collectif</b>	<b>28/10/2016</b>	1400	1 500 €

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

**DECISION**

**Décide** de valider les tarifs pour l'année 2018 tels qu'ils sont présentés

**Charge** Monsieur le maire de la mise en application de ces tarifs à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018.

### **03-Informations diverses :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

- En donnant compte rendu du dernier conseil communautaire CCTOVAL du 21 novembre 2017
- En portant à connaissance de l'assemblée le compte rendu de la dernière commission bâtiment ayant pour but de valider l'esquisse du restaurant da Mazières : Monsieur le Maire explique que cette esquisse répond au projet de rénovation ouvrant droit aux subventions pouvant aller jusqu'à 80 % dans le cadre de réhabilitations énergétiques. La prochaine étape sera la validation de l'APS.
- En indiquant que la fête de Noël des écoles se tiendra le dimanche 17 décembre 2017 dans la salle des Fêtes
- En indiquant le rapport du SDISS en date du 25 octobre 2017 qui propose de fixer définitivement à 400 mètres la distance maximale du premier point d'eau incendie par rapport aux habitations individuelles.
- En donnant compte rendu de la réunion avec le SIAEP en vue du transfert de la compétence eau vers CCTOVAL : Monsieur le Maire explique qu'avant ce transfert la nantaise des eaux doit remplacer et réparer tous les poteaux d'incendie défectueux sur notre commune. De plus, un poste de chloration sur le réseau d'eau potable sera mise en service en entrée de réseau sur notre village, l'emplacement restant à définir.
- En donnant lecture du courrier d'un administré relatif à l'entretien de chemins communaux. Après que toutes les explications aient été données, une réflexion est demandée aux élus pour envisager de vendre les chemins ruraux empruntant certaines propriétés et n'étant plus ouverts à l'usage de dessertes. Monsieur le Maire précise que les circuits de sentiers communaux sont suffisants tant par leur distance que par l'obligation d'entretien qu'ils génèrent.
- En présentant des idées pour le futur site internet communal.

**Le Maire,  
Thierry ELOY**

Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 15 décembre 2017 à 20 heures.

**L'ordre du jour étant clos et aucune autre question n'étant posée, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 35.**

**Délibérations de la séance du Conseil Municipal du 24 novembre 2017 :****Délibération n°:03715017061:** Finances- Budget communal : Décision modificative n°6**Délibération n°:03715017062:** Finances- Tarifs Communaux- Année 2018***Ont signé les Membres présents:***

Nom	Prénom	Qualité	Signature
FRESNEAU	Jean-Luc	Adjoint	
BITAUDEAU	Sébastien	Adjoint	
POULLEAU	Catherine	Adjoint	
LOHIER	Jean-Claude	Conseiller	
COUINEAU	Jean Claude	Conseiller délégué	
ROUSSEAU	Evelyne	Conseiller	
FATTOUH	Samy	Conseiller	
LUCAS	Anne	Conseiller	Était absente excusée
FINOCIETY	Sonia	Conseiller	
DOUTRE	Enrique	Conseiller	
ROYER	Aurélie	Conseiller délégué	
BOUCHER	Aurélie	Conseiller	
CAMUS	Chantal	Conseiller	
FERNANDES	Sylvain	Conseiller	Était absent excusé

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Le Maire, *Thierry ELOY*